

DELEGATION DE Monsieur Hugues MARTIN

Vote des taux d'imposition 2012. Décision.

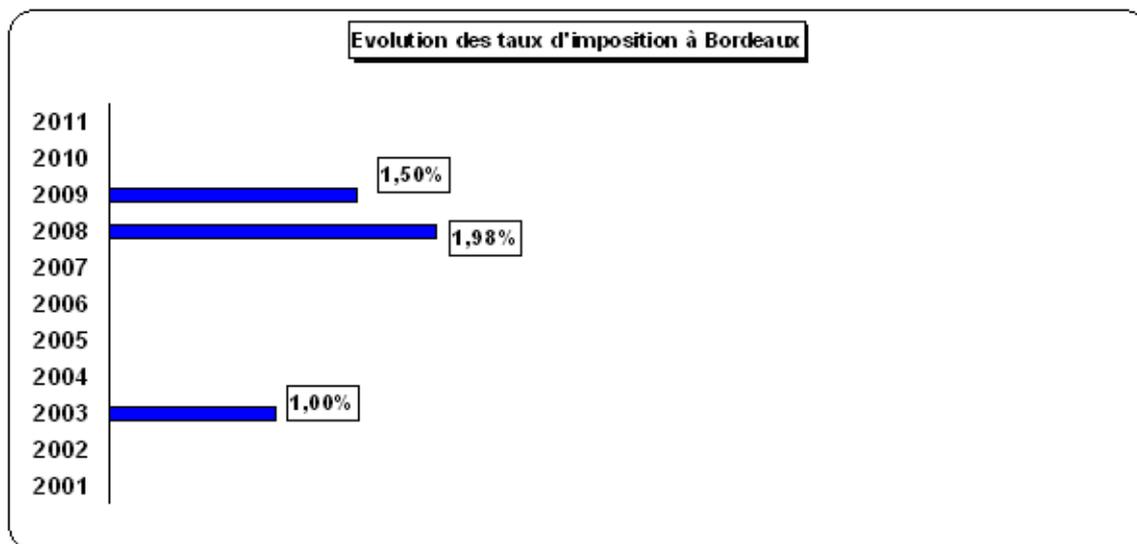
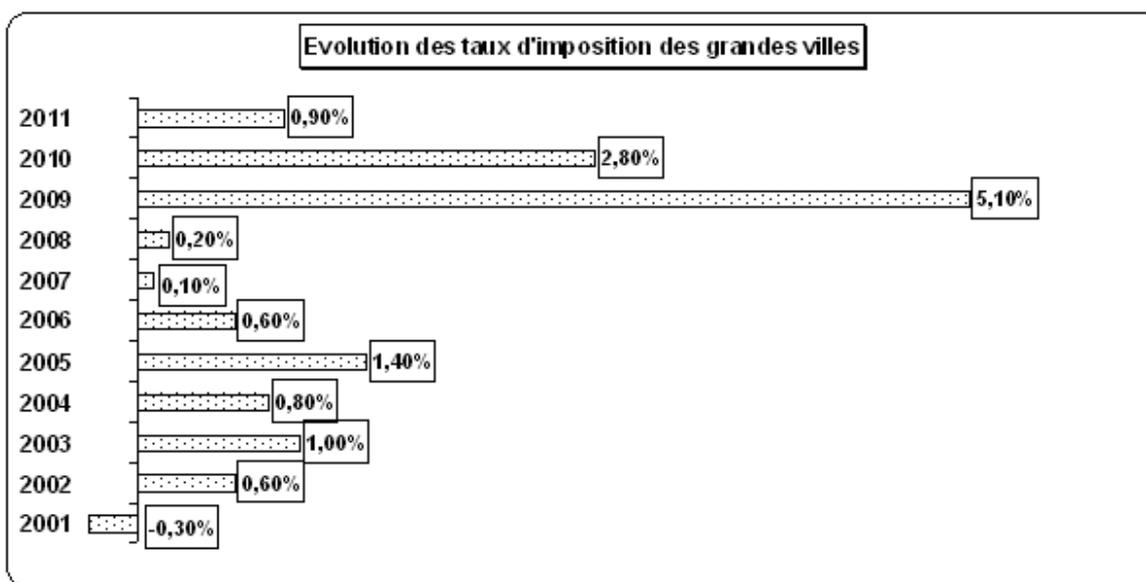
Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'est imposée, depuis 1995, une maîtrise de sa fiscalité.

L'évolution des taux de ces 10 dernières années à Bordeaux est de + 4,5% contre + 13,20 % pour les grandes villes.

Ces trois dernières années, les hausses de taux des grandes villes ont atteint + 0,9% en 2011 après + 2,8% en 2010 et + 5,1% en 2009. A Bordeaux, ils n'ont pas évolué depuis 2009.



Grâce à son dynamisme, Bordeaux attire chaque année de nouveaux habitants permettant une évolution favorable des bases d'impositions fiscales.

Attractivité et dynamisme permettent donc d'augmenter le niveau des services et des équipements proposés à nos concitoyens sans alourdir la facture fiscale de chacun.

Ainsi, pour 2012, les bases d'impositions communiquées par les services fiscaux évoluent de la façon suivante :

Bases d'imposition

	2011 définitives	2012 prévisionnelles	Augmentations en %
TH	353 556 673	364 207 000	3,01%
FB	349 678 244	360 656 000	3,14%
FNB	458 847	463 600	1,04%

Compte tenu de l'actualisation de + 1,8% décidée par l'Etat pour 2012, l'augmentation physique des bases se répartit ainsi :

Variations PHYSIQUES des bases

	2011	2012
TH	1,38%	1,21%
FB	1,22%	1,34%
FNB	-0,85%	-0,76%

Comme je m'y étais engagé, si les bases augmentaient favorablement, je vous propose de voter des taux 2012 inchangés depuis 2009 :

Taux d'imposition

	2009	2010	2011	2012
TH	22,98%	22,98%	22,98%	22,98%
FB	28,10%	28,10%	28,10%	28,10%
FNB	86,59%	86,59%	86,59%	86,59%

Ainsi, nos ressources fiscales évolueront de la manière suivante :

	2011 définitives	2012 prévisionnelles
TH	81 247 323	83 694 769
FB	98 259 587	101 344 336
FNB	397 316	401 431
	179 904 226	185 440 536

C'est pourquoi, afin de poursuivre notre politique de modération fiscale, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les taux de 22,98% pour la taxe d'habitation, de 28,10% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 86,59 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties non bâties.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

M. MARTIN. -

Mes chers collègues, les taux de la Ville de Bordeaux... (Interrompu)

M. RESPAUD. -

Sur l'ordre du jour nous avons : « Communication – Territoires et proximité ».

M. MARTIN. -

Vous avez raison, mais nous vous avons indiqué ce matin en réunion des présidents - je pensais que vous en aviez informé vos mandants comme nous l'avons fait nous tout à l'heure dans le cadre d'une réunion de la majorité - que cette communication serait faite à la prochaine séance en présence du maire. Vous étiez parfaitement prévenus. Donc nous retournons à l'ordre du jour.

M. RESPAUD. -

Je voulais quand même intervenir sur cette modification de l'ordre du jour. Je prends acte que M. JUPPE n'est pas là, on est bien d'accord.

Que l'ordre du jour soit modifié parce qu'il n'est pas là ça peut se comprendre quand il s'agit d'un sujet important. Mais le sujet important aujourd'hui ce n'est pas une communication « Territoires et proximité », le sujet important s'il y en a un c'est bien celui que vous allez traiter maintenant, c'est-à-dire le vote des taux d'imposition. S'il y avait un sujet qu'il fallait traiter en présence du Maire de Bordeaux M. JUPPE, c'est bien les taux d'imposition...

M. MARTIN. -

Vous vous êtes largement exprimé là-dessus. Nous allons passer à l'ordre du jour.

M. RESPAUD. -

Pourquoi est-ce qu'on supprime une communication sur « Territoires et proximité » qui pouvait avoir toute sa place ici ?

M. MARTIN. -

Elle est retardée d'un mois, mon cher collègue. Ça ne pose aucun problème. En plus elle n'est pas sanctionnée par un vote. Vous le savez bien.

M. RESPAUD. -

Parce que M. JUPPE veut paraître comme l'homme de la proximité. C'est pour ça qu'il y a cette communication qui n'a pas d'autre signification, et montrer avant les élections législatives qu'il est cet homme de la proximité. Donc vous la supprimez parce qu'il n'est pas là.

M. MARTIN. -

Très bien. On a compris.

Nous allons revenir à l'ordre du jour, c'est-à-dire le vote des taux d'imposition.

Je persiste et je signe, les impôts de Bordeaux n'ont pas été augmentés depuis des années ; cette année non plus puisque les taux seront les mêmes que l'année précédente. Les augmentations physiques des bases se sont élevées sur notamment la taxe d'habitation à 1,21 point, donc nous ne modifions pas les taux.

C'est donc le 1,8 point décidé par l'Etat qui figurera, et lui seul, sur les impôts des contribuables bordelais.

Je n'en dirai pas autant d'un certain nombre de collectivités amies qui, me semble-t-il, ont augmenté les taux d'une façon significative.

Pour ce qui concerne la Ville de Bordeaux nous continuons dans la modération fiscale, ce qui n'empêche pas la Ville de continuer à progresser comme chacun peut s'en rendre compte.

Y a-t-il des demandes de parole ?

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Nous intervenons traditionnellement sur les taux et forcément sur l'impôt, impôt qui n'est d'ailleurs qu'une partie des ressources de notre ville, ces ressources résultant également de l'évolution du soutien de l'Etat.

Or la Ville de Bordeaux, comme toutes les collectivités, souffre du désengagement de l'Etat proposé par le gouvernement que vous soutenez.

Compte tenu de l'inflation, de la diminution de la DGF, des baisses des compensations de l'Etat, ça représente à peu près 4% de diminution en 2012, ce qui est inadmissible.

Et ce que je regrette c'est qu'il n'y ait aucune critique de cette baisse des dotations de l'Etat à l'intérieur de cette délibération.

Mais ce qui n'est pas payé par l'Etat, en conséquence ça l'est par l'utilisateur des services de la ville qui va payer plus cher les prestations municipales. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans d'autres Conseils Municipaux. C'est également l'augmentation de ce qui est payé par les contribuables bordelais, d'autant plus que vous voulez réaliser de grands équipements : la Cité Municipale qui vous tient à cœur, je le sais, M. MARTIN, ou des équipements de prestige comme le Centre Culturel du Vin ou le grand stade.

Et vous nous dites : « On est satisfait parce qu'on garde les mêmes taux. » Mais l'impôt payé par un Bordelais c'est un taux, certes, mais c'est aussi une assiette, et une assiette qui augmente ici pour Bordeaux de façon conséquente. Certes elle tient compte du dynamisme de notre ville, mais elle tient compte aussi de l'inflation, elle tient compte surtout des réajustements de bases que vous opérez chaque année.

Ce qui fait que le produit de l'assiette, même sans qu'il y ait un changement de taux, augmente de plus de 3%, c'est-à-dire bien plus que le taux de l'inflation ou le pouvoir d'achat de chacun.

Il y a donc une stabilité des taux, mais une augmentation de plus de 3% de l'assiette, donc de l'impôt payé par chacun.

Il y a un moyen de l'éviter. Dans la conjoncture actuelle, nous le disons et nous le réaffirmons, le grand stade ne s'impose pas...

M. MARTIN. -

Restez à l'ordre du jour s'il vous plaît.

M. RESPAUD. -

J'y suis.

M. MARTIN. -

Non.

M. RESPAUD. -

...et le Centre Culturel et Touristique du vin peut être reporté.

Le grand stade représente de l'ordre du 3,6 millions d'euros pour 2012.

Le Centre Culturel du Vin représente 2,3 millions pour 2012.

Si on considère que ce sont des dépenses de prestige, donc superflues aujourd'hui, la modération fiscale dont vous vous prévaliez devrait aboutir en fait à une baisse des taux de 4,9%.

Il faut que les Bordelais sachent que ces deux investissements que vous envisagez vont leur coûter une augmentation de la taxe d'habitation de 4,9% en 2012. C'est ce que ça représente.

La stabilité des taux que vous nous proposez ce n'est pas de la modération fiscale, c'est un bond dans l'inconnu.

En tout cas notre proposition dans la conjoncture actuelle, et c'est possible sans remettre en cause aucun des équipements de proximité que vous projetez, c'est la baisse des taux de la taxe d'habitation de 4,9%. Et le grand stade peut attendre.

Dans ce cas, cela nous permettrait, M. MARTIN, de revenir en un an d'une ville qui a le taux de la taxe d'habitation pratiquement le plus fort, à une ville qui serait située dans la moyenne des villes de la strate des villes de plus de 200.000 habitants sur la France.

C'est pourquoi nous vous proposons de diminuer le taux de la taxe d'habitation de 4,9%. Merci.

M. MARTIN. -

Vous avez raison, en ce moment on rase gratis. C'est à la mode.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, votre satisfecit à propos de la non augmentation des taux d'imposition est respectable, mais permettez-nous ici d'en nuancer la portée.

Vos deux supports argumentaires sont la comparaison avec les autres grandes villes et la croissance démographique. Comparaison n'est pas raison.

Sauf à afficher la vérité suivante – vous ne le faites pas dans le document – Bordeaux reste dans le peloton de tête des grandes villes en termes de cherté des bases d'imposition.

L'augmentation du nombre d'habitants génère bien des ressources nouvelles pour la ville, mais vous le savez, crée également de nouveaux besoins notamment en équipements publics et services auxquels le gel des impôts qui est votre credo ne répond pas, notamment dans un contexte où les dotations de l'Etat ne cessent de diminuer.

La preuve d'ailleurs, votre budget 2012 va pour la première fois depuis des années avoir recours à l'emprunt pour financer les équipements municipaux nécessaires.

Enfin comment laisser croire que la fiscalité locale sera stable à Bordeaux quand vos amis de la majorité législative ont augmenté de 1,8% les bases d'imposition ? Ça, votre document en convient. Et comment rester sereins en l'avenir des collectivités locales quand on constate chaque année la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et le désengagement progressif de l'Etat de certaines de ses obligations ? Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, on nous dit dans ce document que Bordeaux s'est imposé une maîtrise de sa fiscalité. C'est vrai. On ne peut vous contredire sur ce point. Les chiffres que vous donnez prouvent cette affirmation.

Comparons donc ce qui est comparable : l'évolution des taux entre grandes villes et non plus - là encore c'est un point positif – la différence d'évolution des taux avec le Conseil Général ou le Conseil Régional que vous nous serviez d'habitude, explications qui étaient bien souvent assez alambiquées.

Cette année point de polémique inutile. Comparons ce qui est comparable.

Cependant nous aurions aimé que vous rappeliez dans le texte de présentation la situation de l'imposition sur Bordeaux. Que vous rappeliez que compte tenu du niveau déjà très élevé des taux d'imposition sur notre ville il était plus que nécessaire de ne pas alourdir la charge des Bordelais.

Vous progressez donc dans votre argumentaire, mais vous pouvez, je pense, encore mieux faire.

Ce n'est pas anecdotique car, comme pour vous justifier, ou plutôt pour vous dédouaner de l'héritage chabaniste qui a plombé les comptes de la ville, M. MARTIN nous explique régulièrement lors du vote de ces taux que Bordeaux est une ville exemplaire en matière de déduction fiscale. En gros vous ne reconnaissez pas la fiscalité conséquente sur notre ville, mais vous mettez en œuvre des déductions fiscales qui compensent le niveau très élevé de l'imposition que vous vous refusez à reconnaître. En quelque sorte vous le reconnaissez implicitement, mais sans vouloir l'avouer vraiment.

Car aujourd'hui, même si les taux restent inchangés, compte tenu de l'augmentation régulière des bases, comme chaque année la note s'alourdira sur la feuille d'imposition des Bordelais et ce malgré la modération fiscale.

Pour finir, juste un mot sur le contexte doublement difficile pour les collectivités locales qui doit être souligné. Entre restrictions budgétaires et réforme de la fiscalité locale l'année s'annonce difficile pour les collectivités qui concentrent cette année toutes les difficultés : des dépenses en hausse pour jouer leur rôle de parapluie social en ces temps de crise, des recettes qui se figent, un coût de la dette qui explose pour certaines d'entre-elles, et un accès au financement de plus en plus difficile.

Votre gouvernement sous couvert d'une réforme de la fiscalité directe locale a délivré un véritable cadeau empoisonné aux collectivités locales.

M. MARTIN. -

Merci.

Chantal BOURRAGUE

MME BOURRAGUE. -

Monsieur le Maire, vous nous proposez une stabilité des taux et la poursuite de la modération fiscale pour notre ville. Ceci n'est possible que grâce à la dynamique d'investissements et de développement insufflée par le maire et son équipe.

Les investissements d'avenir votés par l'Etat, comme les investissements engagés par la ville, que ce soit pour les pôles d'excellence, les grands équipements, stades, centre culturel, quartier Euratlantique, préparent l'avenir non seulement de notre agglomération mais aussi de notre pays. C'est formidable de réussir aujourd'hui la modération et la fixation des taux avec un vrai programme d'investissements.

M. MARTIN. -

Merci.

M. ROUYEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, je suis un peu étonné de l'intervention de Mme BOURRAGUE. Je pense que les élections législatives le justifient. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit mon collègue, mais elle nous parle de la politique nationale. J'aimerais simplement lui rappeler dans cette enceinte qu'elle fait partie de la majorité qui a créé 32 taxes en France durant ce mandat. Donc vous étiez aux côtés de - appelons-le comme ça - « Taxator », et je suis quand même un peu étonné qu'aujourd'hui vous veniez vanter la politique nationale pour expliquer la modération fiscale qui, comme cela a été très justement expliqué, n'est que fictive à Bordeaux.

M. MARTIN. -

Merci. M. ROUVEYRE on n'est pas là pour faire ni le procès ni l'apologie du gouvernement. Nous sommes en séance municipale à Bordeaux.

Je suis un peu surpris, M. RESPAUD notamment, que vous incriminiez les bases, parce que les bases sont opposables à toutes les collectivités territoriales et c'est la richesse d'une ville. Je suis personnellement très heureux qu'elles augmentent ce qui prouve le dynamisme de cette ville.

Pour le reste vous savez très bien qu'on ne va pas diminuer les impôts locaux. Ils sont stables, ce qui est extraordinaire.

Et pardon M. PAPADATO, mais sans polémique je voudrais rappeler à M. RESPAUD qui est Conseiller Général que cette année vous venez d'augmenter, en plus du 1,8 point de l'Etat qui, lui, correspond en gros à l'inflation, de 3% supplémentaires les impôts des bordelaises, des bordelais et de l'ensemble des Girondins.

Donc on n'a aucune leçon à recevoir.

Je vous remercie et je mets au vote ce document.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Merci. Dossier adopté à la majorité.

D-2012/128

Immeuble 14 place Saint Martial. Avenant n°1 au contrat de prêt à usage entre la Ville de Bordeaux et l'association 'Notre Dame des Barrails'. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

« Notre Dame des Barrails » est une association qui gère « la Maison de Marie » et qui a pour objectif d'aider les personnes en grande difficulté par l'approche, l'écoute, ainsi qu'une aide administrative et sociale.

Afin de mener à bien cette action et d'accompagner au plus près cette population, vous avez décidé, par délibération en date du 24 septembre 2007, de mettre à disposition de l'association l'ancien presbytère situé 14 place Saint Martial pour en faire une maison d'accueil et d'aide des personnes en grande précarité, fonctionnant de jour comme de nuit.

Compte tenu des lourds investissements réalisés par l'association dans la réhabilitation et le fonctionnement de ce lieu dans le cadre de ses missions, la Ville de Bordeaux a décidé de modifier les conditions du contrat de prêt en assurant la prise en charge de l'ensemble des impôts locaux liés à l'occupation de cet immeuble. Un avenant au contrat de prêt à usage a donc été élaboré en ce sens.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider la remise gracieuse de la somme de 2 115 € correspondant au montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les années 2009, 2010 et 2011.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de prêt à usage en date du 27 octobre 2007.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

M. MARTIN. -

Il s'agit d'une très bonne opération sociale. « La Maison de Marie » en réalité est une maison d'aide pour des personnes en grande précarité. Nous avons passé une nouvelle convention qui permet de les aider au mieux, notamment en payant, ce qui est la moindre des choses, l'ensemble des impôts locaux liés à l'occupation de cet immeuble.

Mme DIEZ je vous donne le micro.

MME DIEZ. -

Merci, en espérant qu'il n'y aura aucune coupure.

M. MARTIN. -

La preuve c'est que ça marche.

MME DIEZ. -

Nous allons le voir au long de mon intervention.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous est proposé ce jour un avenant au contrat de prêt à usage entre la Ville de Bordeaux et l'association Notre Dame des Barrails. Il porte uniquement sur la modification de l'article premier à la seule fin que la Ville de Bordeaux acquitte tout impôt et taxe ainsi que contribution de toute nature que la loi met à la charge des occupants.

Lors de la signature de cette convention en octobre 2007 l'association avait connaissance des obligations qui la liaient à la Ville de Bordeaux.

Aujourd'hui cette association se prévaut de lourds investissements réalisés dans l'immeuble ; ils ont été réalisés à titre gracieux, pour mémoire par des mécènes dont la liste figure sur le site de l'association : Fayat, Véolia, des entreprises de second œuvre et des fournisseurs de matériaux. Cela ne justifie en aucun cas la demande de l'association et leur exonération de taxe concernant les ordures ménagères.

Je ne comprends pas pourquoi cette association n'a pas fait le nécessaire pour se rapprocher de la Communauté Urbaine afin d'être exonérée de cette somme de 2.115 euros qui à ce jour est impayée, qui couvre 2009, 2010, 2011.

D'autres associations ont à cœur de respecter leurs engagements. Pourquoi pas celle-ci ?

La Ville en retour s'acquittera-t-elle de cette taxe auprès de la CUB en lieu et place de l'association ?

Faute de complément d'information nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. MARTIN. -

Merci. Pas d'autres remarques ?

Abstention du groupe socialiste dans son ensemble.

Votes favorables ?

Le groupe des Verts et le groupe communiste ? Abstention également.

Merci.

IMMEUBLE 14 PLACE SAINT MARTIAL

**Avenant n°1 au Contrat de prêt à usage entre la Ville de Bordeaux
et
L'Association "NOTRE DAME DES BARRAILS"**

LES SOUSSIGNES,

Monsieur Hugues MARTIN, agissant en sa qualité d'Adjoint au Maire de la Ville de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de ladite Ville en date dureçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée « le Prêteur »

d'une

part,

ET,

Madame Béatrice LE GRIX DE LA SALLE, Présidente de l'association "NOTRE DAME DES BARRAILS", habilitée aux fins des présentes par une délibération prise par le Conseil d'Administration en date du 23 juin 2011 dont le siège social est fixé 1 lieu-dit les Barrails – 33 350 RUCH

Ci-après dénommée « le Commodataire »

d'autre

part,

EXPOSE

« Notre Dame des Barrails » est une association qui a pour objectif d'aider les personnes en grande difficulté par l'approche, l'écoute, l'aide aux plans administratifs, sociaux et autres. Aussi et afin de mener à bien cette action et accompagner au plus près cette population, la Ville de Bordeaux a mis à disposition l'ancien presbytère situé 14 place Saint Martial par contrat de prêt à usage en date du 27 octobre 2007.

Compte tenu des lourds investissements réalisés par l'association dans la réhabilitation et le fonctionnement de ce lieu dans le cadre de ses missions, la Ville de Bordeaux a décidé de modifier les conditions du contrat du prêt en prenant en charge l'ensemble des impôts locatifs liés à l'occupation de cet immeuble. Tel est l'objet des présentes.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1^{er} : Charges et Conditions du prêt

L'alinéa 6 de l'article 5 du contrat de prêt à usage en date du 27 octobre 2007 est modifié comme suit :

« La Ville de Bordeaux acquittera tout impôt, taxe et contribution de toute nature que la loi met à la charge des occupants ».

ARTICLE 2 : Autres Modifications

Les autres dispositions du contrat de prêt à usage du 27 octobre 2007 ne sont pas modifiées et restent en vigueur.

ARTICLE 3 : Election de Domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile à savoir :

- Monsieur Hugues MARTIN, ès-qualités, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- Madame Béatrice LE GRIX DE LA SALLE, ès-qualités, au siège social de l'association sus-indiqué

Fait à Bordeaux, en triple exemplaire, le

Pour la Ville de Bordeaux
L'Adjoint au Maire
Hugues MARTIN

Pour l'Association
« Notre Dame des Barrails »
La Présidente
Béatrice LE GRIX DE LA SALLE

D-2012/129

**Cession à la Communauté Urbaine de Bordeaux du terrain
situé 75 boulevard Alfred Daney. Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 mai 2010, vous avez décidé d'appréhender un bien sans maître sur le territoire de la commune de Bordeaux situé 75 boulevard Alfred Daney en nature de friche, cadastré section SZ 67, d'une contenance de 164 m².

Un procès verbal du 28 décembre 2010 affiché en mairie a constaté la prise de possession par la Ville de la parcelle et a fait l'objet d'un dépôt aux hypothèques par acte en date du 26 janvier 2012.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Ravezies Nord, la CUB a demandé à la Ville d'acquérir cette parcelle moyennant un prix de 33 000 €, TVA en sus, conforme à l'évaluation domaniale en date du 10 mai 2011.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

Decider

- la cession à la CUB de la parcelle, cadastrée SZ 67, d'une superficie de 164 m² située 75 boulevard Alfred Daney moyennant un prix de 33 000 € TVA en sus.
- l'ouverture de la recette correspondante au budget de l'exercice en cours.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Pas de problèmes. C'est ce qu'on appelle un bien sans maître. Il y en a pour 164 m².

Pas de difficultés mes chers collègues ?

(Aucune)

M. MARTIN. -

Dossier adopté à l'unanimité.

Fenêtre

1 / 500

Mairie de Bordeaux - DGA - DDU - SDGS 04/02/2008

PLU Perimetres Divers image : 2000 2001 2004

PLU Servitudes image

PLU Zonage

PLU Zonage image

Cadastr

Parcelle	N° de compte	Propriétaire	N° voirie	Adresse	Contenance
63 SZ 67	A01974	Monsieur ANTONELLI ALFRED	75	BD ALFRED DANNEY	1.64

D-2012/130

Fonds d'Intervention Local 2012. Affectation de subventions.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 19 décembre 2011 en a précisé le montant pour l'exercice 2012.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Bordeaux Sud / Grand Parc Paul Doumer / Centre Ville / Bordeaux Maritime / Victor Hugo Saint Augustin / Saint Michel Nansouty Saint Genès / Caudéran, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

QUARTIER BORDEAUX SUD

Crédit 2012 : 55 000 euros

Report 2011 : 17,07 euros

Total disponible : 55 017,07 euros

Montant déjà utilisé : 33 100 euros

Affectation proposée : 7 800 euros

Reste disponible : 14 117,07 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association de Défense des Musiques Alternatives en Aquitaine - ADMAA	Participation à la mise en place de quatre animations dans les quartiers Sainte Croix, Carle Vernet et Belcier	3 000
Sport Interethnique Solidarité	Aide au fonctionnement de cette association humanitaire pour le transport d'équipement	1 000
Boxing Club Bordelais	Aide à l'achat de dictionnaires	300
La Tribale Démarche	Aide à la mise en place de l'animation « Du cœur à la rue »	1 500
Solidarité Jeunesse	Aide à la mise en place d'ateliers d'audiovisuel	1 000
Friche and Cheap	Aide à l'aménagement de la place Dormoy du 2 au 14 avril	1 000
TOTAL		7 800

QUARTIER GRAND PARC – PAUL DOUMER

Crédit 2012 : 52 950 euros

Report 2011 : 272,38 euros

Total disponible : 53 222,38 euros

Montant déjà utilisé : 9 966 euros

Affectation proposée : 6 000 euros

Reste disponible : 37 256,38 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Collectif Fête du Jeu de Bordeaux	Aide à l'organisation de la Fête du Jeu 2012, proposant du jeu libre et gratuit pour tous	1 000
Chartrons et Compagnie	Aide à l'organisation du « Printemps des Chartrons »	2 500
Art Médium en Scènes	Aide à la mise en place du festival « les Arts en Herbes »	1 000
Association Culturelle du Marché des Chartrons	Aide à l'organisation du « Marché de la Poésie »	1 500
TOTAL		6 000

QUARTIER CENTRE VILLE

Crédit 2012 : 51 300 euros

Report 2011 : 8 712,43 euros

Total disponible : 60 012,43 euros

Montant déjà utilisé : 7 600 euros

Affectation proposée : 3 400 euros

Reste disponible : 49 012,43 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Bordeaux Aquitaine Corée	Soutien à la mise en place d'ateliers de découverte de la culture coréenne à l'école Anatole France	1 800
Grain de Sable	Aide à l'aménagement d'un Centre d'Accueil de filles à AGADEZ, afin de permettre aux jeunes filles des zones rurales de suivre des études secondaires dans de bonnes conditions de confort et de sécurité	500
Maïeutique Théâtre	Aide au fonctionnement de l'association	1 100
TOTAL		3 400

QUARTIER BORDEAUX MARITIME

Crédit 2012 : 50 450 euros

Report 2011 : 4 065,86 euros

Total disponible : 54 515,86 euros

Montant déjà utilisé : 21 746,40 euros

Affectation proposée : 8 535 euros

Reste disponible : 24 234,46 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Maquettes de Guyenne	Aide à la réalisation de la maquette du navire « Burdigala » et de la dernière vedette des pilotes de la Gironde le « Quinoa »	315
Les Vivres de l'Art	Soutien à la mise en place de différents projets d'expositions au cours de l'année 2012 sur la place Victor Raulin : le Bal des Vivres, Journée du développement durable, Agora, Journées Européennes du Patrimoine...	1 800
MASCARETS	Aide à la mise en place du « Festival Nomades 2012 »	3 000
Langues en Scène	Soutien à l'apprentissage d'une langue étrangère par des activités théâtrales	1 620
Les Chantiers Tramasset Sauvegarde	Aide à l'organisation du programme d'animation « Habiter le Fleuve 2012 »	1 000
Association Sportive du Golf de Bordeaux Lac	Aide à l'organisation du « 4 ^{ème} Trophée Seniors » des 21 et 22 avril 2012	800
TOTAL		8 535

QUARTIER VICTOR HUGO – SAINT AUGUSTIN

Crédit 2012 : 50 800 euros

Report 2011 : 1 441,86 euros

Total disponible : 52 241,86 euros

Montant déjà utilisé : 31 016,50 euros

Affectation proposée : 3 300 euros

Reste disponible : 17 925,36 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Les Coqs Rouges	Participation à l'achat d'équipements pour la mise en place d'activités intergénérationnelles	1 300
La Pouponnière du Centre	Aide au financement de travaux de sols extérieurs	2 000
TOTAL		3 300

QUARTIER SAINT MICHEL - NANSOUTY - SAINT GENES

Crédit 2012 : 50 600 euros

Report 2011 : 741,01 euros

Total disponible : 51 341,01 euros

Montant déjà utilisé : 6 800 euros

Affectation proposée : 10 300 euros

Reste disponible : 34 241,01 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
CTOL – Compagnie Théâtrale « L'œil – La Lucarne »	Aide à l'achat de matériel (son et vidéo) nécessaire aux ateliers de théâtre et aux représentations	3 000
Les Puces Saint Michel	Aide au développement de la Brocante et du Grand Déballage de Saint Michel	2 000
Les Coqs Rouges	Aide à l'organisation d'activités de loisirs et d'animations intergénérationnelles au profit d'habitants du quartier	1 000
Mine de Rien	Aide à l'organisation de la manifestation « Musica St-Mich » à la Halle des Douves	500
Patronage Laïque Deyries Argonne	Aide aux activités diverses de l'association (ateliers cuisine, ateliers parents-enfants...)	450
Comité des Fêtes de Bienfaisance et d'Intérêts du Quartier Saint Genès Talence Bordeaux	Aide au fonctionnement de l'association	500
Comité des Fêtes et de Bienfaisance du Quartier Nansouty	Aide au développement de la Fête du quartier Nansouty	1 500
Association de Solidarité, d'Animation et de Défense des Intérêts du quartier Bordeaux Saint Genès – SADI Saint Genès	Aide aux activités diverses de l'association (galette, repas de quartier, concert...)	550
Comité de Quartier Simiot	Aide au fonctionnement de l'association	800
TOTAL		10 300

QUARTIER CAUDERAN

Crédit 2012 : 51 500 euros

Report 2011 : 1,15 euros

Total disponible : 51 501,15 euros

Montant déjà utilisé : 6 767,50 euros

Affectation proposée : 12 150 euros

Reste disponible : 32 583,65 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
CAM de Bordeaux Omnisports	Aide à l'achat de matériel	4 000
Association Sportive du Collège Saint André	Aide à l'organisation de manifestations sportives	1 000
Espace 33	Aide à l'achat de matériel de bureau	1 000
Les Jardins de Poincaré	Aide au fonctionnement de l'association	1 000
Association Saint Amand	Participation aux frais divers occasionnés par les activités culturelles de l'association	800
ASPTT Bordeaux	Aide à l'organisation du centenaire du club de rugby	3 600
Fédération Nationale des CMR	Aide au financement d'activités musicales pour les écoles du quartier	750
TOTAL		12 150

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

M. MARTIN. -

Le FIL. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Il n'y en a pas ?

Abstention de l'opposition dans son ensemble.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

L'absence de critères stables concourt souvent à mordre le trait sur des compétences qui sont de responsabilité d'autres collectivités. C'est le cas notamment ici à l'occasion d'une dotation qui est à destination d'un collège. Merci.

M. MARTIN. -

Merci. On a vu les votes.